



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du lundi 25 novembre 2024**

**Date de la convocation** : mardi 19 novembre 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 49

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (excusée du n° 2 au n° 6), M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO (présente du n° 1 au n° 10), M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER (excusé du n° 10 au n° 44), M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY (excusée au n° 11), Mme Marianne LAJARIGE

**Étai(en)t représenté(e)s :**

Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. François BAYROU), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI du n° 11 au n° 44)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Néjja BOUCHANNAFA, M. Antoine CHEVALIER

**Secrétaire de séance** : Madame Camille LE DELLIOU

-----

**N° 34 Attribution de subventions - mission handicap**

**Rapporteur** : Mme Patricia WOLFS

Mesdames, Messieurs

Le tissu associatif palois dans toute sa diversité contribue par l'expression de son engagement à produire de la cohésion sociale, à animer le territoire, à créer des initiatives innovantes et partagées et à transmettre des valeurs éducatives et citoyennes. La collectivité se fait écho de ces orientations par le biais de sa politique générale de soutien au milieu associatif. Dès lors, elle s'attache à faciliter la mise en œuvre des projets portés par le mouvement associatif au moyen

d'un concours financier et/ou de mise à disposition d'outils.

L'instruction des demandes de subvention s'est appuyée sur les principes généraux de la politique municipale en faveur des règles de démocratie participative et sur l'existence d'un projet associatif.

Par délibération du n°4 du 18 décembre 2023, le Conseil municipal a voté l'attribution de subventions 2024 aux associations. A la suite de nouvelles demandes présentées par les associations et après avis de la commission compétente, le Conseil municipal est amené à décider de l'octroi d'aides financières supplémentaires.

Le tableau ci-dessous liste les subventions destinées aux associations en vue de contribuer à leur fonctionnement quotidien ou à la mise en œuvre d'actions spécifiques régulières ainsi que les demandes de subventions d'équipement et propose les montants à attribuer :

<b>Association</b>	<b>Subvention sollicitée</b>	<b>Subvention 2024</b>
Chapitre 65 – fonction 425 – article 65748		
Association Art Can Make The Difference	1 500 €	1 500 €

**Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 12 novembre 2024 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 18 novembre 2024, il vous appartient de bien vouloir :**

- 1. Décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement pour l'organisation d'une manifestation à l'association Art Can Make The Difference d'un montant de 1 500 € ;**
- 2. Décider que le règlement de la subvention sera effectué au moyen des crédits inscrits au budget 2024, chapitre 65, fonction 425, article 65748 ;**
- 3. Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs au soutien accordé aux associations concernées.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Maire  
François BAYROU